

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2026-06-03

Renouvellement des membres de la
Commission Intercommunale des
Impôts Directs (CIID)

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la halle de l'Hôtel communautaire à Colombier Saugnieu, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 24 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (36) : M. Arnol, Mmes Auquier, Callamard, M. Carasco, Mme Carretti, MM. Champeau, Condomines, Danguillaume, Mmes Deliance, Duboisset, M. Dubuis, Mme Gamer, M. Garcia, Mmes Gherbezza, Giorgi, MM Guibert, Hamy, Humbert, Ibanez, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Llamas, Mathon, Maurel, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Recorbet, MM. Roux, Ruz, Mmes Sarrus, Saunier, Sourd, M. Valéro et Mme Venditti.

Absents/excusés (4) : Mme Cucuphat, MM. Giroud, Jomain et Mirailles.

Pouvoirs (3) :

Mme Cucuphat donne pouvoir à Mme Saunier.

M. Giroud donne pouvoir à M. Ibanez.

M. Mirailles donne pouvoir à M. Ruz.

Secrétaire de séance : Mme Gherbezza.

Mesdames, Messieurs,

La CCEL doit procéder, conformément à l'article 1650-A du Code général des impôts, aux démarches de désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Celle-ci intervient à titre consultatif en matière de fiscalité directe locale, applicable aux locaux commerciaux et à divers biens.

La CIID est composée de onze membres : le président de la CCEL (ou un vice-président délégué), et dix commissaires.

Ces derniers, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d'une liste dressée par délibération du Conseil communautaire, sur proposition des communes membres.

La liste comporte au total vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Les personnes doivent répondre aux conditions énoncées ci-après:

« Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE L'EST LYONNAIS
 DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2026-06-03

Renouvellement des membres de la
Commission Intercommunale des
Impôts Directs (CIID)

(taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. » (articles 1650 et 1650 A du Code général des impôts).

Monsieur le Président donne lecture de la liste des noms des quarante contribuables proposés et invite l'assemblée à délibérer.

COLOMBIER-SAUGNIEU	Thomas	GILBERT
	Lea	TSOUNIAS
	Yves	CORON
GENAS	Patrice	ARDOUIN
	Serge	LOMBARDO
	Chantal	RIEHL
	Christine	CALLAMARD
	Annie	VIRLOUVET
	Catherine	GAGNE
	Catherine	BOUISSET
	Anais	VENDITTI
	Rudy	RAVELLA
	Bernard	GIBOULET
	René	PICHAT
	Armand	DUSSUD
	Daniele	AGNESE
JONS	Philippe	HAMY
	Grégory	WYART
PUSIGNAN	Stanislas	WASILEWSKI
	Noémie	DELL'AQUILA
	Benoît	VELARDO
	Sylvane	DOS SANTOS - BRISSAUD
SAINT BONNET DE MURE	Michèle	BABE
	Claudine	JASTRZAB
	Sylvie	MONIN
	Pascal	COCCINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-03

**Renouvellement des membres de la
 Commission Intercommunale des
 Impôts Directs (CIID)**

	Jean- philippe	MORIZOT
	Francis	PETRICIG
SAINT LAURENT DE MURE	Joëlle	MOIROUD
	Odile	GENEBEAUD
	Franck	SARRUS
	Michel	SOURD
	Cristina	DE JESUS COSTA
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	Danielle	NICOLIER
	Gérard	ARCELLI
	Philippe	LASSERRE
	Franck	GIROUD
TOUSSIEU	Laure	DUBOISSET
	Olivier	ROUX
	Sylvie	LEROY

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (39 voix pour et 1 voix contre) :

- **PROCEDE** conformément aux dispositions des articles 1650 et 1650 A du Code général des impôts, à la désignation de la liste des quarante (40) contribuables susmentionnés et **DÉCIDE** de la transmettre au directeur départemental ou régional des finances publiques compétent, afin qu'il procède, à partir de cette liste, à la désignation de dix (10) commissaires titulaires et de dix (10) commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

 Daniel VALERO
 Président,
 Vice-président du Département
 du Rhône,
 Maire de Genas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-03

Renouvellement des membres de la
Commission Intercommunale des
Impôts Directs (CIID)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr